

REUNION DU 07 DECEMBRE 2017

Le sept décembre deux mille dix sept à vingt heures et trente minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de LA ROMIEU (Gers), régulièrement convoqués, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Denis DELOUS, Maire.

PRESENTS : DELOUS. CECEILLE. BROCA. LARRIBEAU. DURRENS. ANCELET.
FREMEAU. BEAUGE.

EXCUSES : MARTIN. DUGOUJON. MIJNSBERGEN. DELANNOY.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le capitaine BENAC, réserviste citoyen, présente le plan communal de sauvegarde. Il vient aider les communes à monter ce plan. Un plan communal de sauvegarde (PCS) consiste à prévoir une organisation spécifique en cas de catastrophes telles que inondation, tempête, neige...ou de risque chimique.

Pour mettre en place le plan local de sauvegarde, il faut :

- décider et informer : informer la population (ne pas faire l'amalgame avec les secours pompiers) par l'intermédiaire d'une réunion publique
- recenser tous les risques naturels, technologiques (transport de matière dangereuse) ..., les moyens humains et matériels, les bénévoles, (le Maire est préservé pour qu'il puisse exercer ses compétences de Maire), les personnes vulnérables, les moyens d'alerte (téléphone, cloches, sirène), les locaux et les itinéraires d'évacuation
- organiser : mettre à jour, organiser des exercices

ECHEANCIER :

- Informer la population : organisation d'une réunion publique
- Recenser les risques et les moyens
- Etablir le PCS
- Organiser des exercices

Le PCS concerne tout le monde, ne pas engager de grosses dépenses, doit être pratique, il est validé par arrêté communal.

En 2015 une loi devait sortir pour que le PCS soit obligatoire mais à ce jour, la loi n'est pas sortie.

Le PCS comprend un DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs : recensement des risques sur la commune et les consignes qui s'y rapporte à destination de la population.

En cas de risques, l'alerte vient de la préfecture, le PCS est déclenché par arrêté du Maire sur une certaine durée.

ORGANISER

- Mettre en place un poste communal de commandement, il faudra désigner un coordinateur qui sera en relation avec le maire et les référents communaux.

La commune devra mettre en place la protection des bénévoles.

ASSAINISSEMENT : TRANSFERT A LA CCLG – DIAGNOSTIC

Au 1er janvier 2020, transfert obligatoire de l'assainissement à la CCLG. Un diagnostic est obligatoire au préalable. La CCLG propose de faire un regroupement de communes pour lancer un appel d'offre commun auprès des entreprises qui pratiquent ces diagnostics.

DEVIS COUPE PEUPLIERS VOIE COMMUNALE DU CAMP

2 devis : voie transférée à la CCLG, mais le conseil communautaire a voté que les arbres situés en bordure des voies restent à la charge de la commune. Il en est de même pour les eaux d'écoulement.

Devis Ets Catherine : 3 864 € TTC

Devis Ets Jardins et services : 5376 € TTC

Les employés communaux proposent de faire ce travail mais il est soulevé le problème de la sécurité.

La CCLG veut faire la route du Camp, il faut donc que le chantier soit exécuté au préalable.

Décision : devis de Catherine est retenu.

DEVIS PANNEAU MAIRIE/APC

Proposition d'un panneau fixé sous le balcon de l'appartement situé à l'étage. Il est couleur crème, écriture marron. Le Maire présente l'esquisse. Le Conseil Municipal est d'accord.

DESIGNATION REFERENT COMMUNAL : REGULATION PLANTE « AMBROISIE »

L'ambrosie est une plante envahissante qui vient du sud-est, elle est allergène. C'est une plante sauvage qui nuit à la santé. L'agence régionale de la santé demande la désignation d'un référent communal qui sera chargé de recenser et d'aider à lutter contre la prolifération de cette plante. Laurence Frémeau se porte candidate, elle cherchera un binôme pour l'aider. Le conseil municipal est d'accord.

INTEGRATION DU CHEMIN DU CAMP DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Compte tenu des demandes d'urbanisation des terrains qui longent le chemin du Camp, le Maire propose de l'intégrer dans le domaine public pour y faire passer les réseaux et l'ouvrir à la circulation. Le Conseil Municipal est d'accord.

PROJET BORNE CAMPING-CAR

La mise en place d'une borne camping-car est à la charge de la commune. Si la capacité d'accueil est inférieure à 10 véhicules, la commune n'a pas obligation de le transférer. La CCLG est en contact avec une société qui doit établir un devis pour la commune.

LOCATION DE VTT ELECTRIQUES

La CCLG a pour projet d'acquérir 25 VTT pour les louer sur les communes touristiques de Lectoure, Fleurance et La Romieu. Mais la CCLG s'est posée la question de l'entretien quotidien de ces vélos. La CCLG propose de louer à un particulier ou à un hébergeur à 100 € par mois les VTT. Celui-ci pourra les louer à la journée à 25 € mais devra en assurer l'entretien (nettoyage, révision). Le maire propose que la commune prenne en charge cette activité, location à l'accueil collégiale. Il proposera cette solution à la CCLG.

REMISE DES PRIX CONCOURS VILLAGE FLEURI

Mme CECEILLE indique que la remise des prix pour le concours des villages fleuri au niveau départemental aura lieu à Auch le 15 décembre. Elle s'y rendra avec Mr Martinez et les élus qui le souhaitent.

COMPTE-RENDU REUNION DES ASSOCIATIONS

Le calendrier a été établi, les associations ont demandé l'achat d'une remorque frigorifique, mais ce n'est pas possible car trop cher. Mais le Maire informe que Mme MARISSIAUX loue son camion frigorifique pour 150 € par week-end. Il est décidé que cette location resterait à la charge des associations. Elles ont également demandé un lave-vaisselle, des couverts, des assiettes.

Salle de sports : les tables entreposées à la salle de sports gênent pour les activités sportives en hiver. Elles devront être enlevées et entreposées à l'atelier municipal pour l'hiver et devront être déplacées à la salle de sports en mai pour les repas de l'été.

DASEN

Le maire et Mme Dugoujon ont rencontré la DASEN, ils ont argumenté sur les locaux, sur les repas fait sur place. La Romieu ne risque pas de perdre de classe, l'Inspectrice souhaite renforcer l'école de La Romieu. Le Maire a indiqué que la mairie ne souhaitait plus composer avec les communes voisines car cela n'a rien donné. La DASEN a informé que les maires ont la possibilité de donner des dérogations aux familles pour que les enfants fréquentent une autre école.

Mr Ancelet indique qu'il faudrait augmenter la participation des communes voisines car le coût par élève revient à 1500 €. Le Maire indique qu'il faut essayer de rester attractif. Il est rappelé qu'il avait été décidé au dernier budget d'augmenter progressivement de 10% par an.

DEVIS GRAPHISTE ET IMPRIMERIE

Une société installée à Lectoure Duckprint, compétente en graphisme et impression, a établi un devis pour le bulletin municipal. Une fois la structure du bulletin établit, le prochain sera moins cher.

Bulletin municipal : 555 € impression comprise pour 4 pages.

Flyer : 1600 € pour 15000 tirages.

Accord à l'unanimité.

SOUTIEN AU SMUR

Pour avoir un SMUR qui fonctionne bien dans le Gers il faut 22 médecins. A ce jour il y en a 9. Ils regroupent alors Condom avec Nérac et Auch avec la Haute-Garonne. Mais le temps d'intervention sera beaucoup trop long et risque d'être fatal dans certains cas d'urgence Mr Castell, Président de la CCLG, a indiqué qu'il appartient à chaque commune de délibérer pour le soutien au SMUR. Accord à l'unanimité.

PILIER DES ARCADES

Mr Gayrin a fait remarquer que le second pilier en partant de la rue est en mauvais état. Il est décidé de demander l'avis d'un maçon.

ASSAINISSEMENT ET EAU MAISON BD BETOUS

Mrs Bonne Patrice et Rémy sont propriétaires de 2 maisons situées Bd Bétous. Mr Rémy Bonne vend sa maison mais le regard de l'assainissement est situé devant le garage qui a été acheté par son frère. De ce fait le regard n'est plus situé devant la maison qui est en cours de vente. Monsieur le Maire, appuyé par Véolia, a fait savoir que la commune ne mettrait pas de nouveau regard à disposition compte-tenu que la maison était à l'origine desservit. Le vendeur et l'acheteur doivent s'entendre entre eux.

QUESTIONS DIVERSES :

LE FISAC

Il s'agit d'une aide directe de la CCLG pour les projets d'investissement aux artisans et commerçants : aide de 5000 € à 20 000 €. Une information sous forme de courrier devra être envoyée.

TRAVAUX CORDEREAU

Les travaux assainissement que doit faire Mr Cordereau ne sont pas réalisés. S'il n'est pas venu la semaine prochaine il est décidé de demander à une autre entreprise.

VOEUX DU MAIRE POUR LA NOUVELLE ANNEE

Les vœux du Maire à la population sont prévus le vendredi 5 janvier 2018 à 19h00 à la salle des fêtes. Seront décernés également les prix aux candidats du concours communal des maisons fleuries.

BORNE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

Bornes à mettre en place : 500 kms du Puy-en-Velay et Jonction du chemin de Rocamadour avec le GR65. Inauguration prévue le 28 juillet 2018.

PLAQUE « Place Etienne Bouet »

La famille Bouet a envoyé un courrier au Maire pour exprimer leur mécontentement concernant la plaque « place Etienne Bouet » avec un chat. Ils trouvent que cela porte atteinte au nom de la famille Bouet, Etienne Bouet étant un héros de guerre, ils ne souhaitent pas que les gens fassent l'amalgame avec la légende des chats et demande le retrait. Après discussion, il est décidé de retirer la plaque définitivement.

BILLETTERIE ACCUEIL COLLEGIALE

Il faudra se pencher rapidement sur le problème de la boutique. Celle-ci avait été transférée à la CCLG, il faut donc obtenir leur aval. Monsieur le Maire va relancer la CCLG à ce sujet.

LITIGE COMMUNE/ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA ROMIEU

Concernant le défaut de paiement de l'association du titre de recette exécutoire émis par la commune d'un montant de 22 000 €, Monsieur le Maire explique que l'avocat a suggéré de saisir le Tribunal administratif afin qu'il nomme un expert pour l'analyse de la comptabilité de l'association. Cette démarche permettrait d'avoir une analyse objective. Le Conseil Municipal est d'accord. Maître HUC, avocat, sera chargé de cette mission pour la commune.

CANTINE SCOLAIRE

Mme FREMEAU explique que les menus ont évolué vers le « fait-maison » et l'approvisionnement auprès des producteurs locaux et vers le bio.

Plus n'étant à délibérer, la séance est levée.

- Denis DELOUS		- Frédéric BROCA	
- Nicole DUGOUJON	Excusée	- Franck DURRENS	
- Laurence FREMEAU		- Martial ANCELET	
- Colette CECEILLE		- Pierre DELANNOY	Excusé
- Cornelis MIJNSBERGEN	Excusé	- Denis BEAUGE	
- Frédéric MARTIN	Excusé	- Laurent LARRIBEAU	